Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260914-S04-BC-144-2026-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/09/2026
Mise ne ligne le 17/09/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 144/2026
SÉANCE N°04 DU 14 SEPTEMBRE 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS OU MANIFESTATIONS AGRICOLES OU ENVIRONNEMENTALES POUR 2026

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 08 septembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

Étaient présents
Florian Bercault, président ; Isabelle Fougeray (à partir de 17 h 12), Tony Echelard, Corinne Gougeon, Fabien Robin, Marie Er-Rafiqi, Patrick Pavard, Claire Le Cornec, Jean-René Ladurée (à partir de 17 h 17), Christine Nadau, Julien Brocail, Ingrid Walkowiak, Sébastien Destais, Nadège Davoust, Nicolas Deulofeu (à partir de 17 h 32), vice-présidents ; Olivier Barré (à partir de 17 h 50), Céline Loiseau, Jean-Marc Chanteau, Sylvie Ribault, Louis Michel, Nathalie Forêt-Vettier, Éric Morand, Patrice Morin (jusqu'à 17 h 57) et Gwénaël Poisson, membres du bureau.

Était absent ou excusé
Antoine Caplan, membre du bureau.

Étaient représentés
Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Patrice Morin a donné pouvoir à Céline Loiseau (à partir de 17 h 57), Éric Paris a donné pouvoir à Nadège Davoust.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 16 septembre 2026.

N° 1442026

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS OU MANIFESTATIONS AGRICOLES OU ENVIRONNEMENTALES POUR 2026

Rapporteur : Fabien Robin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121‑29 et L5211-1, l5211-2 ET l5211-10,

Considérant l'intérêt de Laval Agglomération pour l'accompagnement des agriculteurs et le maintien des exploitations agricoles sur son territoire,

Considérant l'intérêt de Laval Agglomération pour le développement d'une alimentation locale et durable,

Que Laval Agglomération souhaite soutenir les projets et les actions des associations « Âne autre Ferme » et « Les trois Mondes »,

Considérant que le total des demandes s'élève à 2 200€,

Que le budget est inscrit au budget principal de Laval Agglomération pour 2026,

Après avis favorable de la commission Transitions Environnementales et Écologiques,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le versement des subventions suivantes est approuvé

Nom de l'association	projet	Montant de la subvention attribuée
Âne autre Ferme	Organisation de l'évènement SA-ME-DIT-Gamats	1200
Les trois Mondes	Festival Alimentaire : évènement sur l'alimentation durable et solidaire	1000

Article 2
Le Président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet,

Article 3
Le Président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4
Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Signé : Florian Bercault